

Bagnolet, le 15 septembre 2020

Référence : YL/FSMI-MI/n°44/20

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Ministre,

Hier, le 15 septembre, la parution du Décret n°2020-1131 portant reconnaissance comme maladie professionnelle de la COVID 19 met en exergue l'exclusion des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur placés sous votre autorité.

Comme j'ai déjà eu l'occasion d'en faire part à votre prédécesseur et à vous-même en date du 3 septembre dernier, il est inacceptable que les agents particulièrement impliqués pour faire assurer les mesures de confinement et la continuité du service public soient exclus d'une légitime reconnaissance des risques encourus.

Je me dois de vous rappeler le manque de moyens de protection dont ont été victimes les personnels actifs, administratifs, techniques et scientifiques.

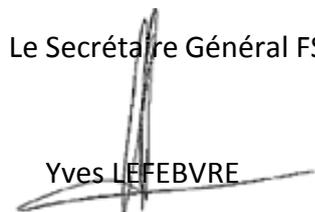
Par le fait, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de tout mettre en œuvre pour que ce manque de reconnaissance puisse être corrigé.

Connaissant votre attachement au respect de la santé et des conditions de travail des agents placés sous votre responsabilité, je suis convaincu par avance de votre intervention en ce sens.

Dans l'attente de vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations.

Le Secrétaire Général FSMI-FO

  
Yves LEFEBVRE